

Bulletin d'inscription – SI Faf 18 – à retourner à :

**SFMG - Dépt Formation - 141 avenue de Verdun - 92130 ISSY LES MOULINEAUX**

<b>NOM</b> (en lettres capitales svp) :	
<b>PRENOM</b> :	
<b>ADRESSE (Pro - pour les MG installés)</b> :	
<b>CP</b> :	<b>VILLE</b> :
<b>TEL (Pro)</b> :	<b>Portable</b> :
<b>E-mail</b> :	
<b>Logiciel médical utilisé</b> :	



Pour **votre** inscription, votre envoi **doit** comporter :

- Une copie de l'attestation de contribution (ou d'exonération) à la formation professionnelle, pour l'exercice d'activité 2017 ou 2016 (si vous ne disposez pas de ce document, il est à demander auprès de votre URSSAF).
- Chèque de caution de 250 euros à l'ordre de la SFMG (**rendu à l'issue de la formation, sous réserve de la remise de l'attestation de cotisation à la formation professionnelle continue, encaissé au bout de 30 jours dans le cas contraire**).

<p><b>Formation : Elaborer une action de formation (dans le cadre du FAF-PM)</b></p> <p><input type="checkbox"/> _15_ / _06_ / _2018 et : _16_ / _06_ / _2018</p> <p><b>Je désire bénéficier de la nuitée entre les 2 jours de formation : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></b></p>
--

La SFMG prend en charge les frais de déplacement des médecins adhérents, à jour de leur cotisation annuelle (année 2018 : 35 € pour une première adhésion ; 70 € pour un renouvellement ) dans la limite de 150 euros (base tarif seconde classe SNCF, sur présentation des titres de transports originaux – Plus de détails sur [www.sfmg.org](http://www.sfmg.org)